

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du jeudi 25 juin 2020 à 19h00**

DELIBERATION N°04/2020 :

Approbation du compte de gestion 2019

Date de la séance :

25 juin 2020

Date de la convocation :

11 juin 2020

Président de la séance :

Madame Elodie Sornay

en sa qualité de Vice-Présidente du Sax

Etaient présents : 8

Elodie SORNAY - François DAZELLE - Dominique DENOUEL - Stéphanie GAYRAL - Etienne DE BORTOLI - Jean-Marc BUREAU - Consuelo LECERF - Denise GERBIN

Etait invitée : 1

Yannick PARAGE



DELIBERATION N°04/2020 : Approbation du compte de gestion 2019

Exposé des motifs :

VU le compte de gestion 2019 établi par le Trésorier Principal de Poissy

VU le compte administratif 2019 présenté par la Présidente

Le rapporteur informe l'assemblée délibérante de la conformité entre le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 au niveau :

- des chapitres en dépenses et en recettes des sections d'investissement et de fonctionnement,
- du résultat d'exécution de l'exercice budgétaire :
 - ✓ résultat à la clôture de l'exercice précédent,
 - ✓ part du résultat affecté à l'investissement,
 - ✓ résultat de l'exercice courant,
 - ✓ résultat à la clôture de l'exercice courant.

Le Compte de gestion établi par le Trésorier Principal de Poissy présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif du Sax,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : CONSTATE la concordance des résultats entre le compte de gestion 2019 du comptable du Trésor et le compte administratif 2019 du Sax.

ARTICLE 2 : APPROUVE ET ARRETE le compte de gestion 2019 établi par le Trésorier Principal de Poissy conformément aux données ci-dessous :

02600 - LE SAX ACHÈRES

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-335,21		12 404,56		12 149,35
Fonctionnement	31 156,93	335,21	2 010,72		33 332,44
TOTAL I	30 821,72	335,21	14 995,28		45 481,79
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	30 821,72	335,21	14 995,28		45 481,79

DECISION : Adopté à l'unanimité

Vote :

nombre de votants : 8

Unanimité : 8

Abstention :

Pour :

Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2020
Pour extrait et conforme,
La Vice-Présidente de l'EPIC
Madame Elodie Sornay
Envoi au contrôle de légalité

E. Sornay

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du jeudi 25 juin 2020 à 19h00**

DELIBERATION N°05/2020 :

Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats de clôture

Date de la séance :

25 juin 2020

Date de la convocation :

11 juin 2020

Président de la séance :

Madame Elodie Sornay

en sa qualité de Vice-Présidente du Sax

Etaient présents : 8

Elodie SORNAY - François DAZELLE - Dominique DENOUEL - Stéphanie GAYRAL - Etienne DE BORTOLI - Jean-Marc BUREAU – Consuelo LECERF – Denise GERBIN

Etait invitée : 1

Yannick PARAGE



DELIBERATION N°05/2020 : Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats de clôture

Exposé des motifs :

VU Le compte administratif 2019 présenté par la Présidente

Après avoir entendu le rapport de présentation fait par Madame La Présidente sur le compte administratif 2019 :

CONSIDERANT un résultat de clôture de l'exercice 2019 faisant apparaître un excédent global de **45 481,79 €** avec un excédent de fonctionnement de **33 332,44 €** et un excédent d'Investissement de **12 149,35 €**.

La Présidente étant absente, le Conseil d'Administration siège sous la présidence de Madame Elodie Sornay, Vice-Présidente.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : de donner quitus à la Présidente pour sa gestion en 2019

ARTICLE 2 : d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

		2019
INVESTISSEMENT	Dépenses	134 033,78 €
	Recettes	146 518,34 €
	Résultat investissement exercice	12 484,56 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 168 694,21 €
	Recettes	1 171 204,93 €
	Résultat fonctionnement exercice	2 510,72 €
Résultat de l'exercice		14 995,28 €
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur	- 335,21 €
	Résultat exercice	12 484,56 €
	Résultat global d'investissement	12 149,35 €
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur	31 156,93 €
	Part affectée à déduire du résultat antérieur (c/1068)	335,21 €
	Résultat de l'exercice	2 510,72 €
	Résultat global de fonctionnement	33 332,44 €
RESULTAT GLOBAL		45 481,79 €

ARTICLE 3 : d'affecter les résultats, comme suit :

L'excédent de fonctionnement de **33 332,44 €** est en report à nouveau à la section de fonctionnement (Chapitre 002 Excédent antérieur reporté)

L'excédent d'investissement de **12 149,35 €** est en report à nouveau à la section d'investissement (chapitre 001 Excédent antérieur reporté)

DECISION : Adopté à l'unanimité

Vote :	nombre de votants : 8	Unanimité : 8
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2020
Pour extrait et conforme,
La Vice-Présidente de l'EPIC
Madame Elodie Sornay
Envoi au contrôle de légalité

Elodie Sornay

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du jeudi 25 juin 2020 à 19h00**

DELIBERATION N°06/2020 :

Décision modificative n° 1 du budget primitif 2020

Date de la séance :

25 juin 2020

Date de la convocation :

11 juin 2020

Président de la séance :

Madame Elodie Sornay

en sa qualité de Vice-Présidente du Sax

Etaient présents : 8

Elodie SORNAY - François DAZELLE - Dominique DENOUEL - Stéphanie GAYRAL - Etienne DE BORTOLI - Jean-Marc BUREAU - Consuelo LECERF - Denise GERBIN

Etait invitée : 1

Yannick PARAGE



DELIBERATION N°06/2020 : Décision modificative n° 1 du budget primitif 2020

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2020 est modifié de la façon suivante :

- La section de fonctionnement s'élève à hauteur de **1 141 365,44 euros HT** en dépenses et en recettes.
- La section d'investissement s'élève à hauteur de **234 764,00 euros HT** en dépenses et en recettes.

Fonctionnement Dépenses	budget primitif voté le 05/12/2019	DM n°1 votée le 25/06/2020	BP 2020 + DM n°1
Chapitre 011 : charges à caractère général	412 950,00 €	- 64 687,56 €	348 262,44 €
Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés	698 875,00 €	- 9 280,00 €	689 595,00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement			€
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	20 100,00 €	- 5 000,00 €	15 100,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	300,00 €		300,00 €
Chapitre 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés		500,00 €	500,00 €
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	80 934,00 €	6 674,00 €	87 608,00 €
TOTAL HT	1 213 159,00 €	- 71 793,56 €	1 141 365,44 €

Fonctionnement Recettes	budget primitif voté le 05/12/2019	DM n°1 votée le 25/06/2020	BP 2020 + DM n°1
Chapitre 70 - Produits des services	126 197,00 €	- 60 326,00 €	65 871,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	987 600,00 €	- 44 000,00 €	943 600,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 600,00 €	- 800,00 €	800,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	35 300,00 €		35 300,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	11 680,00 €		11 680,00 €
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	50 782,00 €		50 782,00 €
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté		33 332,44 €	33 332,44 €
TOTAL HT	1 213 159,00 €	- 71 793,56 €	1 141 365,44 €

Investissement Dépenses	budget primitif voté le 05/12/2019	DM n°1 votée le 25/06/2020	BP 2020 + DM n°1
Chapitre 001 - Déficit antérieur reporté			€
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	- 1 500,00 €	€
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	169 308,00 €	14 674,00 €	183 982,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	50 782,00 €		50 782,00 €
TOTAL HT	221 590,00 €	13 174,00 €	234 764,00 €

Investissement Recettes	budget primitif voté le 05/12/2019	DM n°1 votée le 25/06/2020	BP 2020 + DM n°1
Chapitre 001 - Excédent antérieur reporté		12 149,35 €	12 149,35 €
Chapitre 1068 - Autres réserves			€
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	140 656,00 €	- 5 649,35 €	135 006,65 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	80 934,00 €	6 674,00 €	87 608,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonct.			€
TOTAL HT	221 590,00 €	13 174,00 €	234 764,00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2020 comme suit :
 - Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses et des recettes s'équilibrent à **1 141 365.44 euros HT.**
 - Pour la section d'investissement, le total des dépenses et des recettes s'équilibrent à **234 764.00 euros HT.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 8	Unanimité : 8
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2020
Pour extrait et conforme,
La Vice-Présidente de l'EPIC
Madame Elodie Sornay
Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du jeudi 25 juin 2020 à 19h00**

DELIBERATION N°07/2020 :

Nouveaux tarifs billetterie

Date de la séance :

25 juin 2020

Date de la convocation :

11 juin 2020

Président de la séance :

Madame Elodie Sornay

en sa qualité de Vice-Présidente du Sax

Etaient présents : 8

Elodie SORNAY - François DAZELLE - Dominique DENOUEL - Stéphanie GAYRAL - Etienne DE BORTOLI - Jean-Marc BUREAU - Consuelo LECERF - Denise GERBIN

Etait invitée : 1

Yannick PARAGE



DELIBERATION N°07/2020 : Nouveaux tarifs billetterie

Exposé des motifs :

1) Un nouveau partenariat a été créé sur la saison 2020/2021 entre le Sax et La Nacelle à Aubergenville pour une coréalisation sur le projet l'Echappée Belle. Cette coréalisation nécessite une harmonisation des tarifs de vente de la billetterie. Il est proposé de nouveaux tarifs pour ce partenariat

Tarifs partenaires GPSEO

Tarifs à l'unité

Tarif plein : 9.00 €
Tarif réduit : 7.00 €
Tarif enfant : 6.00 €

Tarifs à l'abonnement

Tarif plein : 8.00 €
Tarif réduit : 6.00 €
Tarif enfant : 5.00 €

2) Afin de fidéliser les familles sur la saison jeune public, il est proposé de créer un tarif unique spécial spectacles en famille pour les enfants leurs parents.

Tarifs uniques spectacles en famille

Tarifs à l'unité

Tarif unique : 7.00 €

Tarifs à l'abonnement

Tarif unique : 5.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver ces nouveaux tarifs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :

nombre de votants : 8

Unanimité : 8

Abstention

Pour

Contre

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2020
Pour extrait et conforme,
La Vice-Présidente de l'EPIC
Madame Elodie Sornay
Envoi au contrôle de légalité

Elodie Sornay

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du jeudi 25 juin 2020 à 19h00**

DELIBERATION N°08/2020 :

Affiliation du Sax au dispositif départemental Pass+

Date de la séance :

25 juin 2020

Date de la convocation :

11 juin 2020

Président de la séance :

Madame Elodie Sornay

en sa qualité de Vice-Présidente du Sax

Etaient présents : 8

Elodie SORNAY - François DAZELLE - Dominique DENOUEL - Stéphanie GAYRAL - Etienne DE BORTOLI - Jean-Marc BUREAU – Consuelo LECERF – Denise GERBIN

Etait invitée : 1

Yannick PARAGE



DELIBERATION N°08/2020 : Affiliation du Sax au dispositif départemental Pass+

Exposé des motifs :

Le Département des Yvelines vient de mettre en place un nouveau dispositif en faveur des collégiens et des familles : la carte Pass+.

Grâce au Pass+, 80 000 collégiens pourront bénéficier dès la rentrée 2020 d'une aide financière du Département pour la pratique d'activités sportives et culturelles de 80€ (100€ pour les boursiers).

Cette affiliation, gratuite pour les structures culturelles et sportives, facilitera l'accès des collégiens des Yvelines aux activités proposées, en utilisant comme moyen de paiement le Pass+

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver l'affiliation du Sax au dispositif Pass+ et d'approuver ce nouveau moyen de paiement pour les usagers collégiens.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 8	Unanimité : 8 Abstention : Pour : Contre :
---------------	-----------------------	---

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2020
Pour extrait et conforme,
La Vice-Présidente de l'EPIC
Madame Elodie Sornay
Envoi au contrôle de légalité

Elodie Sornay



ESPACE
MUSICAL
ACHÈRES

Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-achères78.fr

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du jeudi 25 juin 2020 à 19h00**

DELIBERATION N°09/2020 :

Versement d'une subvention d'équipement 2020 par la ville d'Achères

Date de la séance :

25 juin 2020

Date de la convocation :

11 juin 2020

Président de la séance :

Madame Elodie Sornay

en sa qualité de Vice-Présidente du Sax

Etaient présents : 8

Elodie SORNAY - François DAZELLE - Dominique DENOUEL - Stéphanie GAYRAL - Etienne DE BORTOLI - Jean-Marc BUREAU - Consuelo LECERF - Denise GERBIN

Etait invitée : 1

Yannick PARAGE



DELIBERATION N°09/2020 : Versement d'une subvention d'équipement 2020 par la ville d'Achères

Exposé des motifs :

Afin de financer divers équipements destinés à l'amélioration de l'accueil du public, aux professionnels et à l'ergonomie des postes de travail, l'EPIC LE SAX a sollicité l'aide de la Région Ile de France et du Département ainsi que la ville d'Achères. Une partie des dépenses sera prise sur ses fonds propres

Le montant total des dépenses HT de ces investissements sont évalués à 177 308.00 €.

L'EPIC LE SAX sollicite auprès de la Ville d'ACHÈRES une subvention de 49 896.00 € HT au vu de son plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Equipement spectacle	130 205,00 €	Fonds propres Sax	50 000,00 €	28,20%
Complément système son (enceintes, ampli, lyre verticale, pieds d'enceintes)	27 000,00 €	Ville d'Achères (acquis)	49 896,00 €	28,14%
Micros HF (récepteurs, émetteurs, émetteurs pocket)	15 250,00 €	Région Ile-de-France (acquis)	27 926,00 €	15,75%
Complément parc lumière traditionnel (découpes courtes, découpes longues, iris pour découpes)	9 900,00 €	Département 78 (acquis)	49 486,00 €	27,91%
Réseau vidéo	57 155,00 €			
Structures scéniques (complément praticables scène 2m x 1m avec pieds et jupes de scène)	6 500,00 €			
Patiences côtés de scène	9 200,00 €			
Changement des appareils de mesure sonore (nouveau décret)	5 200,00 €			
Studios de répétition	11 000,00 €			
Sono studios de répétition + mobile	5 500,00 €			
Pieds de micros et peau de batterie	1 000,00 €			
2 stations de musique assistée par ordinateur pour stages et ateliers	4 500,00 €			
Bâtiment	2 513,00 €			
Complément radiateurs inertie)	2 513,00 €			
Matériel de transport	15 590,00 €			
Véhicule de société	15 590,00 €			
Bureautique et mobilier	18 000,00 €			
Matériel informatique portatif, imprimantes scanners	15 000,00 €			
Agencement et équipement électroménager professionnel cuisine (four, plaques de cuisson, hotte, meubles de rangement)	3 000,00 €			
TOTAL DEPENSES HT	177 308,00 €	TOTAL RECETTES HT	177 308,00 €	100%

VU La délibération N° 23 du Conseil Municipal du 18 juin 2020 relative au versement d'une subvention d'équipement par la Ville pour le SAX,

CONSIDERANT la nécessité du versement de cette subvention d'équipement pour la réalisation du programme d'investissement du SAX décrit ci-dessus,

CONSIDERANT que la réalisation de la subvention d'équipement impose la signature d'une Convention entre le SAX et la Ville d'Achères,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le versement de cette subvention d'équipement de 49 896.00 € pour financer le programme d'investissement 2020 du Sax. La recette est inscrite au budget primitif 2020 du SAX sur le compte Nature 1314.
- d'approuver la signature, par la Présidente du Sax, de la Convention relative aux modalités de versement de la subvention d'équipement à l'EPIC LE SAX et tout acte y afférent

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 8	Unanimité : 8 Abstention : Pour Contre
---------------	-----------------------	---

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2020
Pour extrait et conforme,
La Vice-Présidente de l'EPIC
Madame Elodie Sornay
Envoi au contrôle de légalité

